



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 25691

## Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les clauses sociales dans le secteur de l'insertion par l'activité économique. Dans son dernier rapport, l'Inspection générale des finances, préconise d'élargir le recensement des marchés avec clause sociale aux marchés compris entre 50 000 euros et 90 000 euros et comptabiliser le nombre d'heures d'insertion générées par les marchés avec clause. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25691

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2013](#), page 4695

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)